

Juillet 2023

# Feuille d'infos Archamps



[WWW.MAIRIE-ARCHAMPS.FR](http://WWW.MAIRIE-ARCHAMPS.FR)

*Œuvre de Maxence Dutrieux*

## LE MOT DU MAIRE

Chers habitants,

Je commence ce mot avec une pensée pour Marithé Laverrière qui nous a soudainement quittés le 11 mai à l'âge de 71 ans. Marithé était une citoyenne exemplaire de par son engagement quotidien auprès des habitants et dans les associations de notre commune, notamment au sein du Centre Communal de l'Action Sociale qu'elle a rejoint au début de mon mandat, ainsi que dans d'autres communes. Elle était une amie, et j'en profite pour adresser mes pensées affectueuses à Gérard, son époux, et ses proches.

Le mois de juin a ouvert la saison des manifestations pour petits et grands sur tout le territoire, à commencer par la fête de l'École de Musique et de Théâtre ABC, suivi de la Fête de la Musique, les fêtes de nos associations sportives, le tennis, le karaté. Les lundi 26 et jeudi 29 juin, c'est le Sou qui a fêté l'école après les spectacles des classes. Enfin, le 6 juillet, ce sera la fête de l'été au marché d'Archamps avec des jeux gonflables et en bois, un magicien et plein de popcorn ! Nous vous y attendons nombreux !

Les beaux jours seront aussi des jours chauds, très chauds, et nous devons faire attention à notre santé (voire les recommandations ci-après), à celle de nos proches et à notre village.

La vitalité du centre-bourg est une des orientations majeures de mon équipe, et je vous invite à y participer. Une vidéo est en ligne sur le site internet et les réseaux sociaux de la mairie, dans laquelle je nous lance le défi de dessiner ensemble le développement du cœur de notre commune. pour les années à venir. N'hésitez-pas à y contribuer !

Je vous rappelle, encore et encore, que les déjections canines doivent être ramassées. Il y en a régulièrement autour de l'école... Les abords de l'école sont désormais espace non-fumeur, je vous demande de bien respecter cette règle appuyée d'un arrêté municipal pour le bien-être de nos enfants, et de celles et ceux qui les accompagnent. Enfin, les dépôts sauvages de déchets de tous types autour des conteneurs sont encore bien trop observés ; ils sont formellement interdits et feront l'objet d'une amende de 500 euros en cas de non-respect de la loi.

Je termine sur une belle note. L'école d'Archamps est la première de la Communauté de Communes à avoir installé le 30 mai dernier un site de compostage autonome en établissement scolaire. Il permettra de dégrader les restes alimentaires pour les transformer en terreau, un excellent engrais. Les enfants participeront à cet éco-geste avec les agents de cantine que nous remercions vivement pour leur collaboration. Cela n'empêchera pas de continuer à les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les enfants de l'école ont d'ailleurs eu la chance d'assister cette année à de nombreux spectacles de marionnettes ou de théâtre notamment sur le compostage, la vie du potager ou la nature et ont été ravis !

Mon équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances !

Anne RIESEN



# L'ACTION MUNICIPALE

## LA CHRONIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Finances

Comme chaque année au printemps, le Conseil a approuvé le compte administratif de l'année passée, et le budget primitif pour l'année en cours. Ce dernier s'établit autour de 8.7 millions, avec une répartition équilibrée entre investissements et fonctionnement. Le détail des chiffres est consultable dans le compte-rendu du Conseil du 4 avril.

### Valorisation paysagère du col de la Croisette

Depuis la délibération rejetée en décembre 2022, des modifications ont été apportées au portage du projet, répartissant le poids financier entre les 3 communes d'Archamps, La Muraz, et Collonges. Des subventions sont également en cours d'obtention. Archamps prendra la délégation de la maîtrise d'ouvrage. Le Conseil a donné son accord de principe pour l'avancée de cet intéressant projet qui permettra à la fois la préservation des espaces naturels et une meilleure gestion des visiteurs et de leurs véhicules.

### Subventions aux associations

Le Conseil a validé l'attribution de subventions aux associations culturelles et sportives ayant présenté des demandes. Cette décision permettra notamment de soutenir différentes animations proposées aux Archampoises, comme l'antenne VTT du Vélo Club de Saint-Julien, mais aussi l'Accorderie du Genevois qui a démarré ses activités dans notre village.

### Un nouveau conseiller municipal

Mme Aurore Le Scodan ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, elle est remplacée par M. Abdessamad Chlih. Par ailleurs, le Conseil a également procédé à l'élection de Florence Dode comme membre titulaire représentant notre commune au Syndicat Mixte du Salève (SMS), en remplacement d'Aurore Le Scodan. Lucie Rivail demeure le second représentant titulaire, et Abdou Chlih est désigné membre suppléant.

**Nathalie Herlemont,**  
pour le Conseil municipal

## ÉLUS ET HABITANTS

Souhaitant vous informer au mieux et davantage échanger avec vous, l'équipe municipale a organisé depuis ce printemps sept réunions de quartier ; chacune a réuni une quarantaine de personnes ; elles ont été l'occasion d'écouter vos préoccupations et d'échanger nos idées pour y remédier. Nous poursuivrons en septembre ces réunions pour avoir couvert l'ensemble de la commune et ferons un article de synthèse à paraître dans la feuille d'information à l'automne. Il y sera (beaucoup) questions de collecte des déchets et de circulation...

Dans le même esprit, nous rappelons que nous avons mis en place une permanence des adjoints chaque jeudi entre 17 h et 19 h. Pour vous entretenir avec un(e) adjoint(e), vous pouvez prendre rendez-vous par courrier électronique (accueil@mairie-archamps.fr) ou par téléphone 04 50 43 62 18. Il vous sera demandé d'indiquer votre nom et l'objet/motif de votre demande, ce qui nous permettra de vous donner une date de rendez-vous correspondant à la présence de l'adjoint(e) référent. Nous ne pouvons pas accorder de rendez-vous sans objet/motif ; merci de votre compréhension.

Enfin le groupe Whatsapp «**Informations municipales**» compte aujourd'hui 348 membres.

Pour rejoindre le groupe, utilisez le lien :

<https://chat.whatsapp.com/Jxe4mQrhHC99qdtDKrL0Kr>



**Sensibilisation-éducation  
environnementale :**  
un composteur pour les  
déchets de la cantine



## VITALITÉ VILLAGE : PARTICIPEZ !

Notre village bouge ! Comme chacun l'aura vu, le cœur du village poursuit ses métamorphoses, avec un nouvel espace dédié aux loisirs et aux sports en complément de l'agospacespace. Dans la lignée du mandat précédent, nous poursuivons la vitalisation du cœur de village dans un mouvement que nous voulons cohérent et qui vise à associer services à la population (école, mairie, boulangerie, locaux d'association, crèche et maison d'assistantes maternelles, cabinet médical), équipements et infrastructures (terrains de sport...).

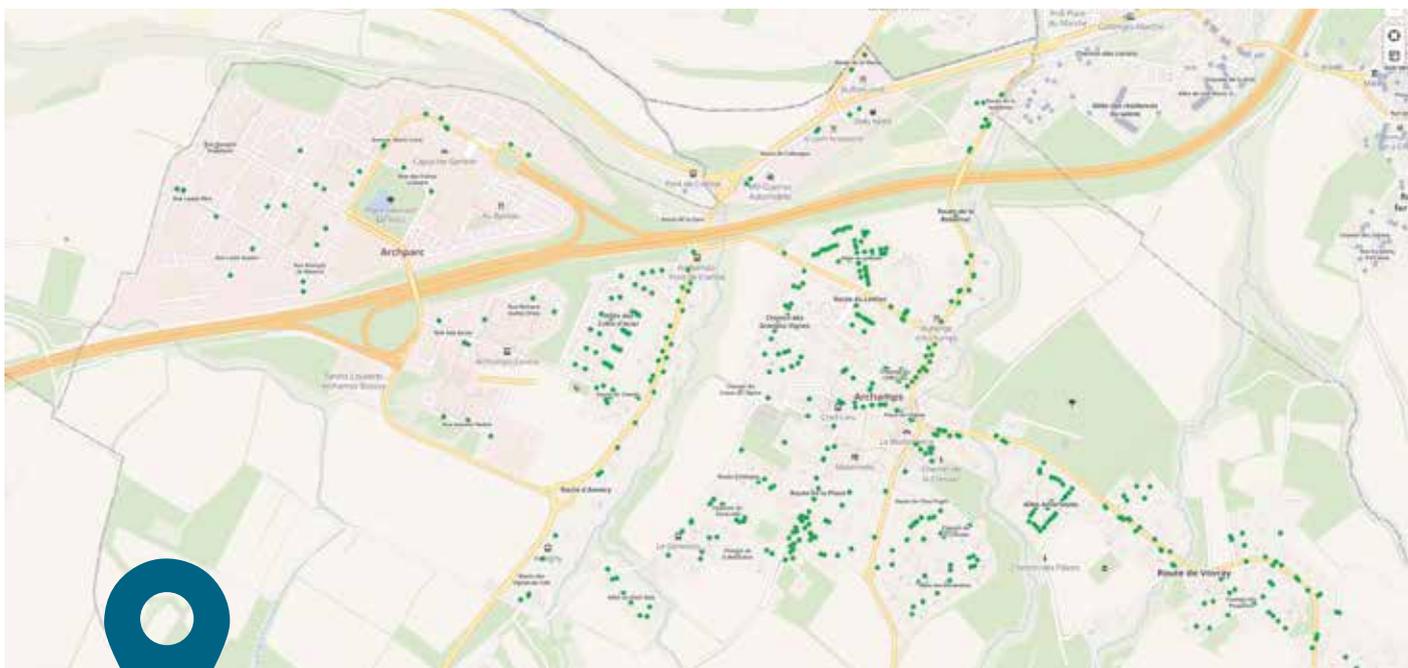
Autant d'aménagements dont les objectifs principaux sont le développement de la cohésion territoriale et du bien-vivre ensemble, dans un souci de mixité intergénérationnelle. Nous allons solliciter l'aide du département dans le cadre du Contrat



départemental d'avenir et de solidarité (CADS) pour soutenir nos efforts. Par ailleurs nous lancerons prochainement un micro-trottoir participatif afin de recueillir les suggestions et idées des habitants. Une telle démarche avait été initiée via une enquête au début de notre mandat, et nous aimerions à nouveau vous faire contribuer au projet après les premières réalisations. Rêvez votre village, tout comme les enfants ont rêvé leur parc !

Le micro-trottoir comprendra boîtes à idées et enregistrements libres sur magnétophone, il sera itinérant et s'installera dans le village à des points clés, près de la boulangerie, au marché du jeudi, à la sortie de l'école, près de la pharmacie...).

N'hésitez pas à vous exprimer si vous croisez le micro !



## GESTION DES ADRESSES DE LA COMMUNE

De bonnes adresses permettent aux services d'urgence d'arriver au bon endroit, de réaliser une analyse cartographique en quelques clics, ou encore que les opérateurs publics et privés coordonnent mieux leurs chantiers. C'est la raison pour laquelle l'article 169 de la LOI 3DS a reconnu pleinement la compétence de la commune en matière d'adresses afin que les données soient rapidement à jour. Il est écrit que «Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.»

Pour aider les communes, un site internet libre, gratuit et facile à utiliser, a été mis à disposition des communes pour gérer leur base d'adresse. Nous avons réalisé le travail de certification des adresses pour la commune d'Archamps

ainsi que l'insertion des noms des lieux-dits. Le résultat peut être vu ici :

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/74016>

Aujourd'hui, ce sont 70 voies, 9 lieux-dits et 904 numéros qui sont répertoriés à Archamps. Ceci évoluera en fonction de nouvelles constructions et de la création éventuelle de nouvelles voies. La prochaine a déjà son nom, adopté lors du conseil municipal du 13 septembre 2022 : il s'agit de l'Allée des Hutins qui depuis la route de la Bossenaz desservira le futur Centre Technique Municipal et un ensemble immobilier.

N'hésitez pas à vérifier si votre adresse est correcte et à utiliser la carte pour chercher des adresses.



## GENIUS LOCI

Vous avez peut-être remarqué que des médaillons sont apparus à proximité de bâtiments de la commune. C'est Michel Brand, notre génie des lieux, qui nous a concocté le contenu de 3 médaillons Genius Loci qui se trouvent au centre d'Archamps. Ce sont des médailles avec des QR codes à scanner avec son téléphone. On peut en retrouver un devant la salle polyvalente bâtiment qui était une fruitière avant de devenir la mairie et la salle polyvalente. Un autre se trouve devant la boulangerie ; il permet de découvrir quelques secrets sur Archamps. Un autre, qui se trouve devant l'auberge communale, permet de découvrir l'histoire de cette belle bâtisse. Un autre se trouve dans la forêt au-dessus d'Archamps à côté du bloc erratique de la Plate (gps: 46.11662,6.15389). Pierre Cusin, professeur d'histoire retraité, et promoteur de Genius Loci avec l'association la Salévienne, a écrit les questions et réponses très intéressantes concernant ce bloc de granite apporté par les glaciers. D'ailleurs, de nombreux médaillons ont été posés sur le territoire de la Salévienne et il est possible de trouver leur emplacement sur le site <https://geniusloci.com/carte/>

Nous pouvons également féliciter la startup vaudoise Genius Loci d'avoir remporté le prix du public au salon international des inventions de Genève, et notamment Julian Suard, designer habitant Archamps, qui fait partie de l'équipe de cette entreprise de promotion du patrimoine.



## SUBVENTION VAE

Mise en place en 2016, la subvention aux vélos à assistance électrique est reconduite cette année. L'enveloppe globale de subventions pour l'achat de VAE neufs pour l'année 2023 est portée à 20 000 € ; le montant de la subvention accordée sera variable en fonction de la valeur d'achat du vélo :

- Valeur d'achat inférieure ou égale à 4 000 € : **subvention de 250 €.**
- Valeur d'achat supérieure à 4 000 € : **subvention de 150 €.**
- Les vélos cargo/ triporteurs bénéficieront d'une **subvention de 250 €.**

La commune financera, au maximum deux vélos par foyer fiscal et par an.



## TARIFS DE LOCATION DES SALLES D'ACTIVITÉ

Pour la salle polyvalente les tarifs de location à l'année demeurent identiques. Pour les locations ponctuelles à la journée ou au week-end, une tarification différenciée entre habitants d'Archamps et autres particuliers est appliquée. Il est possible de louer l'intégralité de la salle ou bien seulement la première partie (espace devant le bar et cuisine). Les associations ne percevant pas de cotisations ont toujours un accès gratuit à cette salle. Compte tenu de dégradations constatées dans certains cas, la caution est cependant désormais établie à 1000€. Le détail des tarifs est consultable en mairie.

La salle de motricité est désormais également accessible aux activités sportives organisées par des associations. Une tarification est mise en place sur la même base que pour la salle polyvalente.

## PASSEPORTS

Le dispositif de recueil mis en place afin de recevoir et établir vos demandes de cartes d'identité et de passeports sera effectif dans les prochains mois en mairie. Les prises de rendez-vous ne sont pas encore possibles. Une communication plus précise vous sera faite sur les modalités de fonctionnement mais sachez que l'accueil au public sera modifié en conséquence.



## TAILLE DES HAIES

Nous vous rappelons que les haies doivent être taillées à l'aplomb des propriétés pour ne pas dépasser chez les voisins ou sur le domaine public. La hauteur maximale autorisée est de 1.80m. Pour cela, nous vous conseillons au minima une taille par an voir deux si nécessaire. Il est important de ne pas les tailler au printemps mais plutôt d'attendre l'automne car à partir d'avril les oiseaux nichent à l'intérieur. Merci à tous !

## COMITÉ DES FÊTES

### UNE IMMENSE CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES !



### UN CŒUR DE VILLAGE BIEN ANIMÉ LORS DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE



# VIE ASSOCIATIVE ET DU VILLAGE



## LA LUDOTHÈQUE CET ÉTÉ



L'été arrive et la ludothèque continue d'accueillir enfants et adultes pour jouer.

**Au programme :** jeux de société et puzzle collectif, construction avec le jeu de Micha, roule avec les voitures et devient un pompier le temps d'un jeu !

**Les horaires d'ouvertures restent inchangés :**

Mardi 9h30 - 11h30. Mercredi 9h30 - 12h et 14h - 17h30.

Jeudi 16h - 19h30. Vendredi 9h30 - 12h. Samedi 10h - 13h.

La ludothèque sera fermée le 15 juillet et du 15 au 26 août 2023 inclus.

**Au plaisir de jouer avec vous !**



L'équipe de la ludothèque Lémandragore  
57 route des Blecheins, Espace Raymond Fontaine  
Tél. : 04 50 85 70 98

## STUDIO 204

Le studio fermera ses portes  
le 30 juin 2023 jusqu' au 11  
septembre 2023, jour de la rentrée.

**Les inscriptions pour la danse  
créative des petits de 4 - 6 ans seront  
ouvertes à partir du 22 juin 2023.**

Information et inscription :  
**Christel Harth Gentinetta**  
Tél. 06 09 68 72 14

## ÉCOLE MONTESSORI CROQUE LA VIE !



**L'association Crocus**, qui gère l'école Montessori, est fière d'annoncer les **30 ans de l'école Croque la Vie !**

En 1993, la pédagogie Montessori n'était pas encore très connue. L'école a ouvert avec 7 élèves. Depuis, de nombreux enfants ont passé d'une à huit années chez nous, les plus anciens sont adultes maintenant et certains sont parents à leur tour !

Aujourd'hui, cette pédagogie est reconnue mais l'école a gardé sa vocation de petite structure à l'écoute de chaque famille. Ses 2 enseignantes accueillent désormais 27 élèves répartis en 2 groupes d'âge : 3-6 ans et 6-12 ans.



35 chemin de la Charrière  
74160 Archamps - Tél. : 04 50 43 70 85  
contact@ecolecroquelavie.com

## ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de Musique et de Théâtre ABC a donné sa traditionnelle fête de fin d'année en réunissant tous ses élèves le samedi 10 juin dernier. Au programme des musiciens : répétition, pique-nique, partie de foot, spectacle... le tout dans la bonne humeur et le partage !



Plus d'informations sur l'école de Musique  
et de Théâtre : <http://artsdugenevois.fr>



## PROFESSION : MÉDECIN À ARCHAMPS

Interview du Dr Amilcar Cesar par Catherine Chenaud  
(conseillère municipale)

**N**ous sommes samedi 14h30, le Dr César termine ses consultations de la matinée. La semaine n'est pas finie, il doit encore passer voir des patients à l'EHPAD de Collonges. Toutefois, il prend le temps de répondre à mes questions avec patience et bonne humeur.

### **Avant d'être notre médecin, vous étiez déjà archaminois; qu'est-ce qui vous a attiré en Haute-Savoie, vous qui aviez tant "bourlingué"?**

Je suis venu dans la région pour les conditions de travail transfrontalières, comme beaucoup. Après être passé par Cuba, l'Espagne, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, j'ai travaillé à côté du Mans. Puis, pour des raisons de rapprochement familial, j'ai enchaîné une période d'intérim notamment à Genève, dans un centre de rééducation.

### **Pourquoi alors vous êtes-vous installé comme médecin à Archamps ?**

C'est la réunion de deux choses, d'une part un questionnement sur mon parcours professionnel et d'autre part le contexte.

En tant que médecin généraliste de vocation, avoir une activité seulement centrée sur la rééducation ne me convenait pas. J'avais besoin de redonner du sens à mon travail, de soigner aussi bien les enfants, que les plus âgés, les sportifs, les sédentaires....

Quand ma femme m'a montré l'annonce pour un médecin généraliste à Archamps, j'ai pris rendez-vous avec Mme le Maire. Quand j'ai compris l'investissement d'Anne pour la commune, sa volonté d'installer un médecin pour les archaminois et archaminoises et de créer une maison de santé plus tard, cela a été comme une évidence pour moi, je devais faire partie de la démarche !

De plus, le local prévu pour le cabinet était au centre du village, ce qui me convenait tout à fait, moi qui voulais renouer avec une médecine du quotidien, portée sur toutes les générations. J'ai pu participer à l'aménagement de mon lieu de travail en expliquant mes besoins. La mairie m'a écouté et s'est chargée de le rendre agréable, comme la salle d'attente avec les jeux pour les enfants, le mobilier et les murs colorés.

### **Qu'est-ce qui vous a surpris chez les habitants d'Archamps ?**

Tout d'abord, j'aimerais préciser que je soigne pas que les archaminois. Je reçois des patients de Saint-Julien, d'Annemasse et même des personnes qui viennent de Sion. Pour répondre à votre question, des connaissances m'avaient dit: "Tu verras, les gens d'Archamps sont très exigeants". Et bien, ils se trompent, la population est "hyper sympathique" et compréhensive, même quand je prends du retard sur les RDV.



### **Votre agenda s'est très vite rempli, il me semble?**

Oui, en effet. On dit qu'un médecin qui travaille 5,5 jours par semaine, a en moyenne une clientèle de 1500 personnes. Après deux mois d'exercice, je voyais 1300 patients, après 4 mois, 1800. C'est pour cela qu'au mois d'avril, comme les RDV étaient bloqués sur 6 semaines, j'ai décidé de ne plus prendre de nouveaux patients sauf s'ils sont sans médecin traitant et habitent Archamps, ou s'ils sont non suivis et souffrent d'une affection de longue durée.

### **Pour répondre à cette affluence de demande de soins, que pensez-vous faire ?**

En septembre, une assistante médicale formée va venir me seconder. Ainsi, nous prendrons moins de retard. Les patients la rencontreront d'abord, puis je les examinerai. Si des examens sont nécessaires comme un électrocardiogramme, elle le réalisera et j'analyserai le résultat. Je pense qu'ainsi l'attente sera réduite lors des RDV et je pourrai prendre en charge de nouveaux patients.

### **Comment se passe votre interaction avec les autres professionnels de la santé, le pharmacien par exemple ?**

Nous nous entendons très bien et collaborons ensemble au niveau de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) pour permettre plus de cohésion dans les soins donnés aux patients de la région. Le CPTS rassemble les professionnels de la santé d'un territoire, les acteurs sociaux et médico-sociaux pour rendre le parcours des patients entre les différentes structures plus efficace. Un exemple concret, si une personne d'Archamps veut ouvrir un dossier à mon cabinet, elle peut s'adresser à la pharmacie; ses coordonnées me seront transmises.

Le sympathique moustachu me raccompagne à la porte du centre Raymond Fontaine et ajoute :

«C'est cela que j'apprécie ici : le village vit, les petits jouent sur l'aire de jeux, les ados font un basket, les adultes discutent sur les bancs, le mardi les aînés se réunissent au dessus de mon cabinet, la boulangerie est ouverte, la pharmacie plus loin... C'est un vrai village !»

# FORTES CHALEURS, LE RISQUE POUR LA SANTÉ EST RÉEL, PROTÉGEZ-VOUS !



## CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- La chaleur fatigue toujours
- La chaleur peut entraîner des accidents graves comme la déshydratation ou le coup de chaleur
- La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.
- La chaleur peut aggraver des maladies préexistantes.
- Les médicaments peuvent aggraver les effets de la chaleur
- Certaines personnes sont plus fragiles vis à vis de la chaleur : les femmes enceintes ; les personnes âgées, les patients atteints de maladies chroniques, les patients qui prennent certains médicaments

## LA CHALEUR EST SURTOUT PÉNIBLE QUAND :

- le corps ne s'est pas encore adapté (au début de la vague de chaleur),
- elle dure plusieurs jours, surtout si la température reste élevée la nuit,
- elle est humide (la sueur ne s'évapore pas) et qu'il n'y a pas de vent (la vapeur d'eau reste comme « collée » à la peau),
- la pollution atmosphérique vient ajouter ses effets à ceux de la chaleur

## LORS D'UNE VAGUE DE CHALEUR, C'EST LE MOMENT D'AGIR TOUS LES JOURS POUR QUE TOUT SE PASSE BIEN !

- Appeler ses voisins et ses amis : ne pas rester isolé
- Penser à prendre des nouvelles de ses proches
- Protéger son habitation contre la chaleur
- Baisser les stores/vitrages et persiennes lors de leur exposition au soleil
- Relever les stores/ouvrir vitrages et persiennes après le coucher du soleil ou lorsqu'ils sont ombragés pour faciliter le passage de l'air et créer des courants d'air.

- Maintenir son corps frais
  - Privilégier les habits amples, légers, clairs
  - Préférer le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration
  - Utiliser ventilateur et brumisateurs en simultané si possible : brumiser d'abord les parties découvertes du corps puis ventiler les parties mouillées avec un ventilateur manuel.
  - Ne pas hésiter à prendre des douches fraîches (mais pas froides) plusieurs fois par jour
- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
  - De l'eau essentiellement, des fruits pressés éventuellement.
  - Éviter les sodas et autres boissons sucrées.
  - Éviter les boissons à forte teneur en caféine (diurétiques) et alcoolisées
- Adapter son alimentation en préférant les fruits et légumes crus et les plats froids.
- Limitez au maximum son activité physique
  - Éviter tout effort (sport, jardinage, bricolage) aux heures les plus chaudes
  - Reporter les travaux physiques urgents aux heures fraîches
  - Si une activité est obligatoire : se protéger du soleil: mouiller son T-shirt et sa casquette avant de les enfiler, les laisser sécher sur la peau et renouveler le procédé.

## QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ET QUE FAIRE EN CAS D'APPARITION ?

**Si vous vous sentez fragilisé et isolé, vous pouvez dès maintenant joindre la mairie et laisser vos coordonnées. En cas d'alerte canicule, nous vous appellerons régulièrement pour s'assurer que tout va bien.**

Mairie d'Archamps



Rue de la Mairie  
CS 70501  
74161 ARCHAMPS cedex  
Tél. 04 50 43 62 18 - [accueil@mairie-archamps.fr](mailto:accueil@mairie-archamps.fr)

[WWW.MAIRIE-ARCHAMPS.FR](http://WWW.MAIRIE-ARCHAMPS.FR)

## ÉTAT CIVIL

- Germain Gousset et Pauline Gosselin ont la joie de vous annoncer la naissance d'**Ulysse le 17 Mars 2023 à la Maternité de Saint-Julien-en-Genevois.**

